

Département du Tarn

COMMUNE DE AUSSAC

Le Village 81600 AUSSAC

Tél : 05.63.55.42.17

mairie.aussac@wanadoo.fr**Extrait du registre des délibérations du 13^e Conseil Municipal
Séance du mardi 7 mars 2023 à 18h30**

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire et publique à la salle de la mairie, sous la **présidence de Monsieur Richard MARTINEZ, maire** et de **Madame Céline ASTIÉ nommée secrétaire de séance.**

Date de convocation et d'affichage : 2 mars 2023

Membres présents : Mesdames et Messieurs Céline ASTIÉ, Caroline GLEDHILL, Christine GUIBAUD, Pascal GUIBAUD, Sébastien GUISON, Richard MARTINEZ, Christine PIGNOL, Benoît TRAGNÉ, Michel VILLENEUVE
Membre excusé : Olivier ROUQUETTE donne pouvoir à Richard MARTINEZ

Le quorum est atteint.

Objet de la délibération N° 2023/01-04**Rénovation de l'atelier communal – Tranche 2 Toiture : Demande de subventions**

Le maire rappelle que l'atelier a fait l'objet de premiers travaux de rénovation. Le plancher bois en très mauvais état a été remplacé par un plancher en hourdis et une dalle en ciment. Afin de pérenniser cet équipement, il serait souhaitable de consolider la toiture et de créer une avancée au niveau de l'entrée pour la protéger des intempéries.

Le toit de l'atelier est en deux parties : 46,80 m² et 22,40 m². L'appentis fera 7 m².

Le coût de cette opération est de 9 508€ HT soit 11 409,60 € TTC

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande financière auprès de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département du Tarn qui subventionnent ce type d'opération.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé est le suivant :

RENOVATION DE L'ATELIER COMMUNAL - TRANCHE 2 : TOITURE

Travaux Sarl Pesche Philippe		9 508,00 €
Total HT		9 508,00 €
	TVA 20,00%	1 901,60 €
Total TRAVAUX TTC		11 409,60 €
Subventions	Pourcentage sur le HT	
ETAT - DETR 2023	15%	1 426,20 €
REGION OCCITANIE - FRI 2023	25%	2 377,00 €
DEPARTEMENT - FDT Axe 1 Mesure 1	40%	3 803,20 €
Total subventions demandées		7 606,40 €
Reste à la charge de la commune HT	20%	1 901,60 €

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

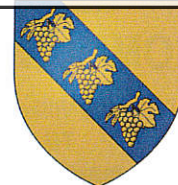
- Approuve l'opération de rénovation de l'atelier communal – tranche 2 Toiture et les modalités de financement,
- Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,

Département du Tarn

COMMUNE DE AUSSAC

Le Village 81600 AUSSAC

Tél : 05.63.55.42.17

mairie.aussac@wanadoo.fr

- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- Autorise le maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023, de la Région Occitanie au titre du FRI 2023 et du Département du Tarn au titre du FDT Axe 1 mesure 1 pour cette opération,
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Résultat du vote : unanimité

DEL 2023/01-04		Élus présents	9	Élus représentés	1
Pour	10	Contre	0	Abstention	0

Ont signé le maire et la secrétaire de séance,
Délibération rendue exécutoire après transmission en Préfecture,
Et publication sur le site internet de la commune.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Richard Martinez

